



Séance du conseil municipal Jeudi 12 janvier 2023

Procès-Verbal

Étaient présents :

Pierre Yves BRIAND, Dominique PETIT, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Renée MARCHAND, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Didier GAUTHIER, Amandine PERDRIAUD, Alain ROULLAND, Nathalie SABOURAUD, Patrick BERTRAND, Dorothée HALLER, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Michel DERAND, Agnès HERIARD DUBREUIL, Jean-Claude FAYEMENDIE, Laëtitia GANTNER FEITO, Jean-Christophe MARCÛ, Luisa SOARES

Étaient excusés :

Maria MAUMONT, ayant donné pouvoir à Michel DAMY
Philippe OURTAAU, ayant donné pouvoir à Renée MARCHAND
Angélique ROUMEAU, ayant donné pouvoir à Alain ROULLAND

Était absent :

Secrétaire de séance :

Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet de requalification de la zone artisanale et économique du Fief du Roy

Madame Estelle VANNIER chargée de mission développement économique de Grand Cognac

Monsieur Loïc GUINOARD service ingénierie Grand Cognac

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 8 décembre 2022
2. Relevé des décisions prises par M. le Maire
3. Rapport d'activité 2021 – Grand Cognac
4. Acquisition de la parcelle AT 59 – conjoints Mathieu / Javelaud
5. Autorisation à M. le Maire de signer une convention de servitude avec ENEDIS
6. Attribution d'une subvention associative
7. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Base Aérienne 709 concernant la régularisation administrative de certaines de ses installations classées pour la protection de l'environnement.
8. Instauration d'une obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture et pour les ravalements de façades
9. Longueur de voirie communale
10. Ouverture de crédits d'investissement 2023
11. Questions diverses

A 20h30, préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le MAIRE invite Mme Estelle VANNIER et M. Loïc GUINOARD de Grand Cognac à présenter le projet de requalification de la zone artisanale et économique du Fief du Roy.

Présentation sur le site de la ville : ville-chateaubernard/vie-municipale/conseils-municipaux/deliberations-2023/conseil municipal du jeudi 12 janvier 2023

Tout d'abord, M. Le Maire explique les raisons pour lesquelles les délais pour débiter cette opération ont pu paraître longs. Il indique que le projet concerne à la fois les propriétaires des bâtiments commerciaux mais aussi, des exploitants. De plus, il ajoute que la bretelle d'accès à la RN141 appartient à l'Etat et que par conséquent, rien ne peut se faire sans son accord.

M. Loïc GUINOARD confirme et il ajoute que les délais de réponse de l'Etat sont généralement très longs car toutes les questions passent par les ministères.

Mme Estelle VANNIER explique que la volonté du projet est d'augmenter l'attractivité de la zone du Fief du Roy en constituant une entité commerciale rassemblant les quatre secteurs : Fief du Roy / Bellevue / secteur Auchan et La Trache. Les enjeux sont de rendre la zone plus accessible, d'améliorer le fonctionnement interne, de donner sa place au piéton et au vélo, de dissuader le trafic des poids lourds dans le secteur commercial (sauf livraisons), de renforcer la sécurité, de qualifier les espaces en aménageant un espace vert et de gérer le pluvial à travers les aménagements.

Mme Estelle VANNIER fait remarquer que les travaux ont débuté le lundi 9 janvier sur l'artère centrale de la zone. La durée prévue des travaux de cette première tranche est de 8 mois, ce qui est la plus dense du projet. Le but est de créer un rond-point avant la bretelle d'accès à la RN 141 afin de réduire la vitesse et la circulation des poids lourds sur cette zone. Le rond-point évitera les files de poids lourds qui stationnent devant le grenier du Roy avant de décharger.

Mme Estelle VANNIER indique que Grand Cognac n'est pas propriétaire de tous les terrains où se situera le futur rond-point et que l'identification des propriétaires de chaque parcelle est un travail fastidieux. Elle indique qu'il reste encore un propriétaire à identifier.

M. Le MAIRE acquiesce et ajoute que sur le cadastre, on voit que l'espace où se trouvera le futur rond-point est composé de nombreuses petites parcelles.

Mme Estelle VANNIER ajoute que des négociations ont été menées avec tous les propriétaires car l'objectif est d'acquérir les terrains à l'euro symbolique. Elle fait remarquer que M. MUSSEAU du Fief Fleuri a cédé 200 m² à l'euro symbolique dans le but d'embellir la zone.

M. Loïc GUINOARD explique que le rond-point a pour objectif de faire cesser le stationnement des poids lourds sur les accotements car le rond-point leur permettra de faire demi-tour et ainsi éviter le stationnement devant le Grenier du Roy. Il ajoute qu'un parking public destiné au stationnement des poids lourds en attente de déchargement se trouve sur la zone d'activité. Ainsi, ce parking et la végétalisation des accotements mettra un terme à ces stationnements sauvages.

Mme Dominique PETIT fait remarquer la présence d'un parking de deux ou trois places, utilisé actuellement par les adhérents de la salle de sport.

M. Loïc GUINOARD explique que ce parking était voué au relais d'informations service (RIS) afin d'identifier les lieux. Dans le cadre du nouvel aménagement, ce parking sera défait et remplacé par un accès donnant à la salle de sport. L'idée est de stationner son véhicule puis de parcourir à pied la distance entre chaque établissement.

Mme Estelle VANNIER annonce que le coût pour les deux premières tranches de travaux s'élève à 2 000 000 euros. Elle indique que la première tranche des travaux aura lieu de janvier à août 2023 et la deuxième tranche de fin 2023 à début 2024.

Mme Estelle VANNIER fait savoir que l'accès aux commerces est garanti, les travaux sont réalisés en demi-chaussée afin de limiter les impacts sur la circulation. Une déviation sera également mise en place depuis la Trache.

Mme Dominique PETIT demande quelle stratégie a été choisie concernant la circulation en vélo. S'agit-il d'un partage de la chaussée avec les véhicules ou avec les piétons ?

M. Loïc GUINOUARD explique qu'il a fallu faire des choix et que le cheminement cyclable nécessite de l'espace. Il rappelle qu'au début du projet, ce n'était pas dans l'esprit car il n'y avait pas de vélos dans cette zone et c'est la gestion de l'eau pluviale qui a été privilégiée. Il explique que la voie douce a tout de même été élargie à deux mètres afin qu'il y ait un compromis de l'utilisation de l'espace public. De plus, il indique que la voirie passera en zone à 30 km/h.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que cette zone est particulière car ancienne, qu'il s'agit de la première zone commerciale sur Châteaubernard et qu'elle a été créée par des privés. Il se questionne car il n'y avait pas d'information sur les réseaux des eaux pluviales et des eaux usées de la zone du Fief du Roy et l'évacuation se faisait par la zone du Mas de la cour.

M. Loïc GUINOUARD fait savoir qu'en terme de réseaux, il n'y a pas eu tant de problématiques que cela. Seule l'absence de réseau des eaux pluviales a été constatée et il admet que l'eau devait s'acheminer dans les caniveaux puis aller rue Blériot.

Il explique que dorénavant les eaux pluviales de la voirie seront filtrées au préalable dans les espaces verts avant de s'écouler vers le fossé de la rue Blériot.

Concernant les eaux usées, M. Loïc GUINOUARD déclare qu'il n'y a pas eu de remontée de problématique. Seul a été constaté que le long de la rue Bréguet, anciennement Lechelle, le réseau se trouvait sur le domaine privé et non public. Tout a été résolu, le réseau a été remis dans l'espace public. Il ajoute que le service eau et assainissement de Grand Cognac n'a pas relevé d'autres problèmes particuliers. Il fait remarquer que les problèmes constatés sont de l'ordre du privé et que ce n'est pas à l'agglomération de gérer l'eau pluviale du privé. Il indique que des mises en garde ont été faites aux gérants. Par exemple, le magasin But a fait le nécessaire en réalisant des puisards afin que l'eau ne s'écoule plus sur le domaine public.

M. Loïc GUINOUARD ajoute que la fibre est présente sur la zone et que l'éclairage public a été refait à neuf.

M. Le MAIRE fait remarquer qu'il s'agit d'un aménagement à fond perdu, d'une dépense sèche totale car tout le monde a pris conscience du vieillissement de la zone et du manque d'adaptabilité. Il ajoute que Grand Cognac a décidé de rénover plusieurs zones et que celle-ci est la première.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que contrairement à la présentation, il n'y a pas de communication entre les zones, car c'est techniquement impossible.

M. Loïc GUINOUARD explique qu'il s'agit d'un projet qui s'inscrit à court et long terme et qu'il est envisagé une cinquième tranche non représentée sur la présentation qui relierait le rond-point à créer rue Louis Bréguet et la zone du Mas de la cour. Il ajoute que les propriétaires et gérants du site ont été rencontrés et il leur a été fait part de la volonté de Grand Cognac d'acquérir des parcelles afin de permettre la création d'une voie facilitant le trafic des poids lourds en leur évitant de circuler au cœur de la zone commerciale.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que c'est toujours la même zone et ce qu'il serait intéressant, c'est de relier Auchan avec le reste de la zone.

M. Loïc GUINOUARD indique qu'il ne s'agissait pas de l'objet de la demande.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il est normal que la jardinerie cède 200 m² puisqu'un terrain leur avait été donné.

M. Le MAIRE explique qu'une négociation a été faite et que la jardinerie a accepté de céder les 200 m² à l'euro symbolique.

Il rappelle que la construction d'un pont au-dessus de la RN 141 permettant de relier les deux zones est toujours un projet de Grand Cognac. Il ajoute que la société SPL GAMA a été chargée de la reprise des études.

M. Le MAIRE précise que la route reliant la bretelle au nouveau giratoire appartiendra toujours à l'Etat, ensuite il s'agira d'une voie communale.

A 21h10, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 8 décembre 2022

En page 13, M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que l'important est que la statue a été réalisée avec le cèdre se trouvant devant la mairie. Il précise également qu'il s'agit de l'œuvre d'un sculpteur canadien et que celui-ci sculptait pour les indiens d'Amérique.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

2- Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant

3- Rapport d'activité 2021 - Grand Cognac

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il y a beaucoup de choses à dire sur cette agglomération qu'il estime être un non-sens dans sa composition. Il déclare qu'il est difficile d'y travailler car on a l'impression d'être exclu de toutes les décisions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande où en est la situation concernant le site des Mullons, envisagé comme le site de la future aire de grand passage des gens du voyage.

M. Le MAIRE explique que ce terrain est toujours pressenti. Il ajoute que la préfecture met la pression à l'agglomération afin de réaliser l'aire de grand passage mais les riverains n'y sont pas favorables.

M. Le MAIRE indique qu'il faut prendre en compte tous les aspects du problème : terrain devant être suffisamment grand, près d'une grande voie de circulation et il fait remarquer que peu de terrains répondent à ces critères. Il ajoute que l'agglomération doit répondre à cette obligation car la préfecture veille.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il y a un terrain qui a été créé à Châteauneuf sur Charente.

M. Le MAIRE explique qu'il existait déjà. Il a été aménagé puis mis à disposition.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que l'aménagement a coûté 86 000 euros.

Mme Dominique PETIT rappelle que l'aire de grand passage est une obligation.

Mme Gladys MACOIN fait remarquer qu'à Châteauneuf, il ne s'agit pas d'une aire de grand passage.

M. le MAIRE soumet la présentation aux élus

Contre		
Abstention		
Pour	27	

4- Acquisition de la parcelle AT 19 – consorts Mathieu / Javelaud

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que 40 000 euros plus les frais, cela est trop cher pour un terrain non constructible.

M. Le MAIRE rappelle que c'est le prix qui a été négocié sur tous les terrains de la zone et qu'il est dans une zone AU, c'est-à-dire susceptible d'être constructible dans le cadre d'une opération globale. Il indique qu'il n'est pas impossible que dans l'avenir les terrains qui bordent l'entrée de ville soient constructibles et qu'il est également important de garder une zone verte.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Abstention		
Pour	25	

5- Autorisation à Monsieur Le Maire de signer une convention de servitude avec ENEDIS

M. Le MAIRE précise que trois bornes sont prévues d'être installées sur la commune : au Fief du Roy, à Xeau et au Castel.

M. Jérôme FAZILLEAU demande si ce sera gratuit ou payant.

M. Le MAIRE indique qu'à priori, ce sera payant surtout avec le prix actuel de l'énergie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande qui assurera la sécurité des bornes car il fait remarquer qu'elles font souvent l'objet de dégradations et que celle installée au Castel sera isolée.

M. Le MAIRE indique que la surveillance sera la même que pour le reste du mobilier urbain et ironise en déclarant qu'il ne va pas mettre un policier municipal près de chaque borne.

M. Jérôme FAZILLEAU demande si elles sont dégradées pour le cuivre ou pour le plaisir de casser.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond que généralement, c'est seulement pour dégrader. Il fait remarquer que ENEDIS sait négocier car la ville n'a reçu aucune indemnisation pour le terrain mis à disposition.

M. Le MAIRE fait remarquer que c'est toujours le cas lors de l'implantation de poste électrique.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il est toujours possible de négocier, rien qu'un petit aménagement.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	27	

6- Attribution d'une subvention associative

Mme Christel GOMBAUD explique qu'il s'agit du remboursement de l'apéritif offert à tous les exposants.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il s'agit de la totalité des frais occasionnés.

Mme Christel GOMBAUD répond négativement. Elle précise que c'est le remboursement des frais de l'apéritif, traditionnellement offert par la municipalité. Elle ajoute que le reste des frais du marché de Noël a été pris en charge par le comité des fêtes.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

7- Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la base aérienne 709 concernant la régularisation administrative de certaines de ses installations classées pour la protection de l'environnement

M. Le MAIRE précise qu'il s'agit de la régularisation d'une situation existante depuis de nombreuses années.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare n'avoir aucune animosité à l'encontre de la base mais si on lit entre les lignes, il fait remarquer qu'avant, il s'agissait d'une base école alors que dorénavant il s'agit d'une base opérationnelle, en particulier en ce moment.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il n'est pas sérieux de remettre et présenter un tel document car il est demandé aux élus de s'impliquer dans des décisions pour lesquelles ils n'ont pas tous les éléments pour y réfléchir correctement. Il fait remarquer qu'il y a des chiffres qui ont été dissimulés par du marqueur et il se demande la nature des produits stockés, peut-être du nucléaire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare qu'avant les drones n'étaient pas armés car ils étaient israéliens et américains et que ces pays ne voulaient pas qu'ils soient armés.

M. Le MAIRE conteste et explique que c'est la France qui, dans sa doctrine, ne voulait pas que les drones soient armés. Avant, il y avait des drones américains non armés et dorénavant, les drones américains sont armés car la France l'a décidé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que la défense a ses règles particulières et se demande comment le conseil municipal peut intervenir. Il ajoute qu'il a beaucoup de respect pour les structures militaires mais il est surpris de la présentation d'un tel document. Il indique que si du nucléaire est stocké sur notre territoire, il est important de le savoir mais fait remarquer qu'il y a le secret militaire.

M. Le MAIRE reconnaît être également surpris qu'on demande l'avis des élus sur un abri qui détient des munitions mais il ajoute qu'il a tendance à faire confiance à l'armée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il ne s'agit pas d'un problème de confiance mais d'un problème de légitimité. Il ajoute qu'il ne vote pas contre la décision de l'armée mais il vote contre le fait de demander l'avis du conseil municipal.

M. Le MAIRE lui propose donc de voter pour puisqu'il ne peut pas faire autrement.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	1	M. Jean-Claude FAYEMENDIE
Abstention		
Pour	27	

8- Instauration d'une obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture et pour les ravalements de façades

M. Le MAIRE fait remarquer que l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable n'était plus en vigueur depuis 2017 mais la plupart des administrés le faisaient encore.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si une clôture sur le domaine public nécessite le dépôt d'une déclaration préalable.

M. Le MAIRE acquiesce.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si la déclaration préalable ne concerne que les ravalements de façade visibles de la rue.

M. Le MAIRE explique que dès qu'un bâtiment est touché, une déclaration préalable doit être déposée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande la réglementation concernant les murs en agglos sans crépi.

M. Le MAIRE répond qu'il doit être enduit. Il ajoute que cela l'agace car sur les permis de construire, l'enduit est bien précisé. Il indique que les services techniques feront des rappels à l'ordre.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si pour le nettoyage d'une clôture, il faudra une déclaration.

M. Le MAIRE répond que la question est de savoir si un nettoyage est considéré être un ravalement. Il estime que non et fait remarquer qu'il y a des choses plus importantes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que cela est une bonne chose. Il rappelle qu'avant, la communauté de communes était sensible à ce qui se voyait de l'extérieur et attribuait des subventions à ceux qui aménageaient. Il ajoute que dorénavant, on voit fleurir dans les jardins des camping-cars et des caravanes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il y a eu un contrôle des couleurs pour les maisons de la résidence Beauregard.

M. Le MAIRE fait savoir que les couleurs sont en accord avec le permis de construire. Il ironise en déclarant qu'effectivement un enduit rose sur la maison de M. Jean-Claude FAYEMENDIE aurait pu choquer.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que cela n'est pas très charentais.

M. Le MAIRE répond que depuis 1950, il n'y a pas eu beaucoup de construction de maisons charentaises.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE trouve que l'aménagement fait au lotissement rue Pierre Frugier est de qualité.

M. Le MAIRE rappelle qu'il est possible de se rapprocher du CAUE qui donne d'excellents conseils.

M. Jérôme FAZILLEAU demande si crépir un mur est une obligation.

M. Le MAIRE acquiesce et rappelle que cela est indiqué dans le permis.

Mme Dorothée HALLER demande le délai entre la construction et la pose de l'enduit.

M. Jérôme FAZILLEAU fait remarquer qu'il n'y a pas suffisamment d'agents pour contrôler.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que c'est le travail de la Police Municipale. Il ajoute qu'il faudra également tenir compte des possibilités des gens.

M. Le MAIRE ajoute que la réglementation sera appliquée avec bon sens et souplesse et que le PLUi donnera des directives sur les clôtures.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour

27

9- Longueur de voirie communale

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il y a des erreurs dans le tableau.
M. Le MAIRE indique qu'il y a peut-être des imprécisions mais pas d'erreur sur la longueur de la voirie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique par exemple, que la rue de Bellevue n'a pas de limite avec Cognac. Il ajoute qu'il signalera les erreurs aux services techniques.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

10- Ouverture de crédits d'investissement 2023

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

11- Questions diverses

Mme FEITO :

1/ Réduction de la vitesse et mise en place d'une signalétique dans la rue Salvador Allende

Mme Laëtitia GANTNER FEITO sollicite le conseil municipal afin de mettre en place une signalétique rue Salvador Allende car les véhicules qui se rendent à la crèche circulent trop vite.

M. Le MAIRE fait remarquer qu'il y a un très bon revêtement qui incite à rouler vite.

Mme Laëtitia GANTNER FEITO ajoute qu'il s'agit d'une résidence où les enfants jouent dehors, font du vélo et où les gens se promènent.

M. Le MAIRE reconnaît qu'il y a des choses à faire, peut-être installer un coussin berlinois ou un rétrécissement.

Mme Dorothee HALLER déclare qu'elle fera un rappel à la crèche.

M. Pierre NAU propose de limiter la zone à 30 km/h

M. Le MAIRE acquiesce mais fait remarquer qu'il faut également un aménagement. Il indique qu'il va demander à la commission cadre de vie d'y réfléchir.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

1/ Après avoir informé depuis la semaine dernière les services techniques d'un trou dangereux dans la chaussée et d'une forte dégradation de la rue de Bellevue entre le Château de l'Yeuze et la rue de la Trache, aujourd'hui mardi rien n'est encore fait pour la sécurité des usagers, la raison ?

M. Le MAIRE indique que les services techniques sont déjà intervenus avant le signalement de M. Jean-Claude FAYEMENDIE. Il explique que le nid de poule se forme, il est mis un enrobé à froid mais avec le mauvais temps cela ne tient que 3 jours puis le nid de poule revient.

M. Le MAIRE ajoute qu'une purge a été faite mais avec les intempéries, ce n'est que du provisoire. Il explique qu'il est difficile de faire des réparations avant les beaux jours et fait savoir qu'un chiffrage est en cours en vue de la réfection du bas de la rue de Bellevue.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que les véhicules qui arrivent de l'avenue d'Angoulême se sentent toujours prioritaires par rapport à ceux de la rue des Vauzelles et circulent très vite.

M. Le MAIRE fait remarquer que c'est le problème des giratoires que les gens ne savent pas utiliser.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute que les automobilistes qui remontent la rue des Vauzelles roulent également très vite et il estime que la boulangerie n'est pas située à un endroit idéal.

2/ L'entretien du giratoire des Vauzelles côté rue de Bellevue souffre d'un manque d'aménagement et d'entretien. Quand peut-on l'espérer ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il nettoie souvent et il constate que les gens jettent le contenu de leurs cendriers ou des bouteilles dans le giratoire. Il déclare que l'aménagement public se dégrade. Il ajoute qu'il est d'accord pour voter des primes pour les agents mais ces-derniers doivent faire plus que mettre des feuilles dans les bouches d'égout. Il estime qu'il est important et agréable de travailler pour la ville de Châteaubernard.

Mme Laëtitia GANTNER FEITO demande ce qui peut être fait pour la route de Segonzac car elle est en mauvais état.

M. Le MAIRE indique que le Département a les mêmes problèmes pour reboucher les nids de poule.

Mme Gladys MACOIN propose de les signaler par de la peinture au sol.

M. Le MAIRE explique qu'il est aussi rapide de mettre de l'enrobé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que M. Le MAIRE avait insinué lors de précédents conseils que les agents de la ville intervenaient chez lui, il se propose donc d'acquiescer cette parcelle et il l'entretiendra. Il ajoute qu'il laissera passer les piétons et les vélos.

M. Le MAIRE indique qu'il sera proposé de tailler la lavande lors d'une prochaine commission cadre de vie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'il faudra être attentif aux essences qui seront plantées.

M. Le MAIRE déclare avec humour : « surtout au prix de l'essence actuellement ».

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond que son humour va l'empêcher de dormir.

M. Eric LIAUD fait remarquer qu'afin de contourner l'avenue d'Angoulême aux heures de pointe, les véhicules passent par la rue de Bellevue et que cela leur est indiqué par leur GPS.

M. Le MAIRE fait savoir qu'il y aura moins de poids lourds car il vient d'apprendre que l'entreprise Cognac Jaugeage va déménager.

Mme Gladys MACOIN confirme que les GPS indiquent l'itinéraire par la rue de Bellevue.

3/ Je souhaite avoir de plus amples renseignements sur l'engagement financier de la commune et de l'engagement tout court de notre ville sur le terrain de maraîchage qui finit par ressembler au « Monstre du Loch Ness »

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que l'article publié dans Charente Libre n'a pas apporté grand-chose.

M. Le MAIRE répond que c'est parce qu'il est bien informé lors des conseils municipaux.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande à savoir ce qui n'est pas dit : qui sont les deux maraîchers et où pouvons-nous les rencontrer ?

M. Le MAIRE explique que la presse lui a posé les mêmes questions. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet phare pour l'année 2023 qui lui tient à cœur et il espère qu'il avancera. Il indique que plusieurs réunions ont eu lieu avec la Direction Départementale des Territoires et M. Le Sous-Préfet pour le problème de forage. Il rappelle qu'il y a eu le dépôt d'un dossier auprès des services de l'Etat afin de permettre de forer un peu plus profond et il espère une réponse ce mois-ci. Concernant les maraîchers, ces-derniers ne souhaitent pas s'exprimer pour l'instant et ils ne veulent pas s'exposer à la presse.

M. Le MAIRE explique qu'actuellement ils cherchent des revenus en attendant l'aboutissement du projet. Il ajoute qu'il comprend leur décision car il est possible que dans trois mois, ils fassent autre chose.

M. Le MAIRE fait savoir que dès qu'il y aura la certitude de la possibilité de forer, les maraîchers viendront se présenter et présenter leur projet.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle la réponse de M. Le MAIRE à Charente Libre sur une éventuelle utilisation de l'eau potable. Il fait remarquer qu'il ne serait pas admissible d'utiliser l'eau potable dans ce projet alors que cela est interdit pour les jardins familiaux et les particuliers.

M. Le MAIRE explique qu'il voulait dire que cela était envisageable techniquement. Le but était de démontrer l'absurdité de la situation car utiliser l'eau potable du réseau, c'est utiliser l'eau de la nappe et là personne ne dirait rien.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'il juge le projet intéressant mais se demande si les maraîchers ont connaissance de ce qu'ils peuvent faire ou ne peuvent pas faire.

M. Le MAIRE répond qu'ils connaissent les alternatives.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que le revenu du maraîchage est très faible, il est donc important de savoir qui s'engage.

M. Le MAIRE répond que c'est pour cela qu'il faut les soutenir, entre autres, par la construction du bâtiment communal.

Mme Dominique PETIT ajoute que les maraîchers leur ont été recommandés par les associations Maison de l'Agriculture Biologique et Terre de Liens.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il s'agit d'un couple car il estime qu'il leur faudra du personnel.

M. Le MAIRE indique qu'ils commenceront à deux et ils verront comment cela évolue. Concernant les finances, M. Le MAIRE annonce qu'il a été dépensé 20 000 euros pour le forage et la pompe.

Mme Dominique PETIT rappelle les manifestations à venir :

- Samedi 14 janvier 2023 à 20h30 : Frédérick Gersal (complet)
- Samedi 21 janvier 2023 à 20h30 : La Moustache par le théâtre des Salinières

- Jeudi 26 janvier 2023 à 20h00 : Cérémonie des vœux et concert « Grands airs classiques » par l'orchestre de chambre Nouvelle Aquitaine

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22h10

Le Maire,
Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,
Pierre NAU



